

Registre Public d'Accessibilité

PORT SAINTE MARIE



Introduction

Le registre public d'accessibilité, c'est quoi ?

Le registre public d'accessibilité est un document officiel.

Le document donne des informations sur l'accessibilité d'un établissement.

Les informations sont utiles pour les personnes en situation de handicap.

Sommaire

1/ MODALITE D'ACCES

- LES INFORMATIONS POUR FACILITER L'ACCESSIBILITE DE L'AGENCE

2/ NOUS CONTACTER

- COORDONNEES
- RESPONSABLE D'ACCESSIBILITE
- CONSULTATION DU REGISTRE D'ACCESSIBILITE

3/ LES INFORMATIONS

- FORMATION DU PERSONNEL D'ACCUEIL AUX DIFFERENTES SITUATIONS DE HANDICAP
- COMPOSITION DES DOCUMENTS REGLEMENTAIRES
- MATERIEL ADAPTE

1/ Modalité d'accès

- *Les informations pour faciliter l'accessibilité de l'agence*

	<i>Accès à l'agence en transport en commun : arrêt de TER Gare de Port-Sainte-Marie</i>
	<i>Une place de parking PMR sur le parking de l'agence</i>
	<i>Il n'y a pas d'observation à signaler pour les modalités d'accès à l'intérieur de l'agence</i>
	<i>Vous êtes sourd ou malentendant, communiquez avec le Crédit Agricole d'Aquitaine en cliquant sur le lien :</i> https://ca-aquitaine.elioz.fr/3.3/?hash=4b0b18998d87dce1f45f4fb0f592c3b7

2/ Nous contacter

- *Coordonnées*

Nom de l'établissement :	PORT SAINTE MARIE
Adresse :	Quartier Saint Clair - 47210 PORT-SAINTE-MARIE
Gestionnaire :	Crédit Agricole Aquitaine

- *Responsable d'Accessibilité*

Nom du contact :	AVIGNON Noellie
Mail :	<i>agenceportsaintemarie@ca-aquitaine.fr</i>
Téléphone :	05.53.67.41.17

- *Consultation du Registre d'Accessibilité*

A l'agence en compagnie du responsable d'accessibilité

3/ Les informations

- *Formation du personnel d'accueil aux différentes situations de handicap*

Le personnel est sensibilisé. C'est-à-dire que le personnel est informé de la nécessité d'adapter son accueil aux différentes personnes en situation de handicap :
<i>Oui</i>
Le personnel est formé. C'est-à-dire que le personnel a suivi une formation pour un accueil des différentes personnes en situation de handicap :
<i>Non</i>
Le personnel sera formé :
<i>Oui</i>

- *Composition des documents réglementaires*

Attestation de conformité PMR du bureau de contrôle :
<i>Oui</i>
Rapport de visites des équipements techniques :
<i>Oui</i>

- *Matériel adapté*

Le matériel est entretenu et réparé :
<i>Oui</i>
Le personnel connaît le matériel :
<i>Oui</i>